

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du 11 avril 2018

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 09

Date de convocation : 06 avril 2018

Séance débutée à : 19h15

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, Rose MILO, Josyane RODRIGUES, François HARMAND, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, François LEROY

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2018

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2017

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2017 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Compte administratif 2017

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Patrice BOURCET, Maire de Mey, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES

RECETTES

Fonctionnement Budget Primitif

Fonctionnement BP

011/Charges à caractère général :
24 360,23

70/Produits des services du domaine et ventes diverses :
784,92

012/Charges de personnel et assimilés :
55 059,45

73/Impôts et taxes :
98 708,65

014/Atténuation de produits
785,00

65/Autres charges de gestion courante :
27 460,09

74/Dotations et participations :
26 607,5

66/Charges financières :
15 030,39

75/Autres produits de gestion courante :
1043,82

042/ Opérations d'ordre de transfert entre sections :
78 237,00

77/Produits exceptionnels :
81 070,34

TOTAL : 200 932,16

TOTAL : 208 215,23

DEPENSES**RECETTES****Investissement BP Principal****Investissement BP Principal**

Opération 10101 « aménagement du village » : 10/Dotation, fonds divers :

3 879,44**24 847,00**

Opération 10201 « Centre du village » :

2 820,00

040/ Opérations d'ordre de transfert entre sections :

78237,00*Hors opérations :*

10/Dotations fonds divers et réserves

16 210,00

16/ Emprunts et dettes assimilées :

11 857,78

TOTAL : 34 767,22**TOTAL : 105 851,00**

*Résultat exercice 2017**Résultat de clôture 2017***Budget principal :****Investissement : 71 083,78****Investissement : 75 559,96****Fonctionnement : 7283,07****Fonctionnement : 53 800,65****TOTAL : 78 366,85****TOTAL : 129 360,61**

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4 : Délibération portant affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Un solde d'exécution de 71 083,78 € en section d'investissement

Un solde d'exécution de 7 283,07 € en section de fonctionnement

Pour rappel, en 2016, la section d'investissement avait un excédent de 4 476,18€.

La section de fonctionnement avait un excédent de 56 239,4 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **75 559,96€**. (71 083,78 +4 476,18)

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 53 800,65 € (7 283,07+56 239,4-9 721,82 *part affectée à l'investissement*) doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

Vu les restes à réaliser :

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :
Dépenses :	Recettes :
9 220	2 824

Il n'y a pas besoin de financer la section d'investissement.

(Si on additionne les **RAR recettes et le résultat de clôture de la section d'investissement** on couvre les besoins en **RAR dépenses**)

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

_ 53 800,65 € au compte R002 « excédent antérieur reporté ».

Adopté à l'unanimité

POINT N°5 : Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 3%:

MEY	Taux de référence 2017	TAUX PROPOSES AU VOTE
Taxe d'habitation	10,61%	10,93%
Taxe foncière (bâti)	13,31%	13,71%
Taxe foncière (non bâti)	47,77%	49,20%

1 contre François LEROY
Adopté à la majorité

POINT N° 6 : Budget primitif 2018

Il est proposé au Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2018,

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 192 632,65 €

Les dépenses s'élèvent à 192 632,65 €

En investissement :

Les recettes s'élèvent à 158 817,96 €

Les dépenses s'élèvent à 158 817,96 €

Il est ensuite proposé au Conseil municipal de voter par chapitre et opérations le budget primitif.

Dans la section de fonctionnement – Dépenses de l'exercice,

_ au titre des charges à caractère général 011:	26 285 €
_ au titre des charges de personnel et frais assimilés 012 :	55 467 €
_ au titre de l'atténuation de produits 014 :	9 260 €
_ au titre des autres charges de gestion courante 65 :	29 418 €
_ au titre des charges financières 66 :	14 346 €
_ au titre des dépenses imprévues 022 :	1819,65 €
_ au titre du virement à la section d'investissement 023 :	53 800 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 042 :	2 237 €

Dans la section de fonctionnement – Recettes de l'exercice,

_ au titre des produits des services du domaine 70 :	9 111 €
_ au titre des impôts et taxes 73 :	99 672 €
_ au titre des dotations, participations 74 :	26 419 €
_ au titre des autres produits de gestion courante 75 :	630 €
_ au titre des produits exceptionnelles 77 :	1000 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 042 :	2 000 €

Dans la section d'investissement – dépenses de l'exercice :

_ au titre de l'opération « Aménagement du village » :	68 402 €
--	----------

_ au titre de l'opération « Centre du village »	1 920 €
_ au titre de l'opération « Zone 1 AU2 » :	4 728,96 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 040 :	2 000 €
_ au titre des opérations patrimoniales 041 :	60 000€

hors opérations :

_ au titre de l'emprunt 16 :	12 547 €
------------------------------	----------

Dans la section d'investissement – recettes de l'exercice :

_ au titre des subventions d'investissement 13 :	12 000 €
_ au titre des dotations, fonds divers et réserves 10 (hors 1068):	10 477 €
_ au titre des immobilisations en cours :	1 920 €
_ au titre du virement de la section de fonctionnement 021 :	53 800 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 040 :	2 237 €

1 abstention François LEROY

Adopté à l'unanimité

POINT N°7 : Amortissement de l'attribution de compensation versée à Metz Métropole

Vu l'attribution de compensation versée à Metz Métropole au titre de sa compétence voirie, inscrite au budget 2018 en section d'investissement au compte 2046 pour 9031€,

Considérant que cette attribution doit être amortie dès l'année suivante,

Il est proposé au conseil municipal que l'attribution de compensation en investissement versée à Metz Métropole soit amortie sur un an et fasse l'objet d'une neutralisation en 2019.

Adopté à l'unanimité

Publié le 13 avril 2018